

Presse Nationale

> Politique



Bonne conduite des affaires de l'Etat : Boa Kouassi III félicite le Président Ouattara

Le Président de la République, Alassane Ouattara, a accordé, hier à Abidjan, une audience au roi de l'Indénié, Sa Majesté Nanan Boa Kouassi, accompagné des chefs de cantons et des membres de sa cour. Le roi a félicité le Chef de l'Etat pour les actions menées à la tête de la Côte d'Ivoire afin non seulement d'améliorer les conditions de vie des populations, mais aussi de stabiliser le pays.

> Economie



Insertion des jeunes : D'importants financements disponibles

Dans le cadre la promotion de l'insertion des jeunes par l'auto-emploi, l'Agence Emploi Jeunes développe un dispositif d'accompagnement des initiatives entrepreneuriales dénommé « plateforme de financement des projets ». Intégrant services financiers et non financiers, ce dispositif a pour finalité de favoriser le financement des projets grâce à un accompagnement de qualité de l'idée d'entreprise à la constitution d'entreprise fonctionnelle et viable. C'est dans cette dynamique qu'est lancé un appel à candidature pour le financement des Projets de moyennes entreprises, de Projets structurants d'insertion des jeunes. L'objectif est de sélectionner et d'accompagner, selon une approche compétitive, 150 projets portés par des jeunes sur la base de leur viabilité économique et financière et de leur capacité à créer des emplois.



Commerce extérieur : La Côte d'Ivoire à l'assaut de nouveaux marchés

Du 28 au 30 janvier 2020, se déroulera au CRRAE-UMOA à Abidjan, l'atelier de restitution de l'étude prospective sur cinq (05) nouveaux marchés et de l'étude de faisabilité et de mise en place de l'assurance-crédit à l'exportation en Côte d'Ivoire. Pour le représentant du ministre du Commerce et de l'industrie, le directeur de cabinet adjoint, Albert Kouatelay, "il s'agit de repositionner la Côte d'Ivoire comme un des grands pôles de croissance et de moteur du développement économique et social de la région Ouest Africaine".



Recettes douanières : Un objectif de 1 990,95 milliards FCFA fixé pour 2020

Pour l'année 2020, l'objectif provisoire de recettes fixé aux douanes ivoiriennes est de 1 990,95 milliards de FCFA, en hausse de 158,4 milliards de FCFA, soit 8,6% par rapport aux recouvrements de 2019. Cette information a été donnée, mardi 28 janvier 2020, par Kého Yaya, directeur de cabinet adjoint du ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'État. C'était à l'occasion du séminaire bilan 2019 et perspectives 2020 de la direction générale des douanes qui se tient à la Maison de l'entreprise à Abidjan-Plateau. Le directeur de cabinet adjoint a indiqué que la mobilisation des recettes interviendra dans un environnement national et international marqué, entre autres, par un niveau plus important qu'anticipé des cours du pétrole.



Transformation industrielle de la côte d'ivoire : Le gouvernement va intensifier ses efforts

Le séminaire gouvernemental relatif à l'adoption du Plan d'actions prioritaires (PAP) 2020, qui s'est ouvert lundi 27 janvier, a pris fin le même jour, à la salle des Pas perdus du palais présidentiel. Pendant la cérémonie de clôture, faisant le point des travaux de la rencontre, le ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, Sidi Touré, a spécifié les axes de la transformation économique du pays, abordés par les membres du gouvernement. «Le gouvernement devra œuvrer à la transformation structurelle de notre économie à travers notamment le développement de l'agriculture et de l'agro-industrie,

l'intensification du programme de réhabilitation et de construction des infrastructures dans les secteurs des routes, des transports, des Tics, et de l'énergie ainsi que l'amélioration de l'environnement des affaires afin d'attirer de plus en plus d'investisseurs», a déclaré M. Touré. Il a expliqué qu'il s'agira en particulier «d'intensifier les efforts déployés pour l'accélération de la dynamique de transformation locale des matières premières et de densifier le tissu industriel national.

> Société



Grève des enseignants : Les cours ont eu lieu à Abidjan, en dépit de quelques perturbations

La grève de 72 heures projetée par la Coalition du secteur éducation/formation de Côte d'Ivoire (Cosefci) et qui devait débiter ce mardi n'a pas prospéré. La paralysie annoncée des établissements scolaires n'a pas eu lieu à Yopougon, Cocody et Adjamé. Dans ces communes, la quasi-totalité des collèges et lycées publics sont restés ouverts hier, avec un taux de présence des enseignants largement au-dessus de la moyenne.



Gestion des œuvres universitaires : Une conférence internationale portant sur la problématique du logement et le numérique s'est tenue à Abidjan

"La problématique du logement étudiant et le numérique dans la gestion des œuvres universitaires francophones", tel était le thème de la conférence de l'Association des œuvres universitaires francophones qui a réuni experts et professionnels du secteur universitaire à Abidjan. La rencontre qui a eu lieu les jeudi 23 et vendredi 24 janvier 2020 a été le prétexte pour le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Albert Toikeusse Mabri, de dire qu'une meilleure gestion des œuvres universitaires conduit inéluctablement à de meilleurs résultats académiques.



Alerte !!! 30 millions de FCFA de faux billets saisis dans un car

La contrefaçon des billets de banque est un délit. La Cellule anti-drogue de Gagnoa a saisi, le 24 janvier 2020 sur l'axe Gagnoa-Soubré, un car transportant de fausses coupures de 10 000 FCFA d'un montant de 30 millions de FCFA.



Déguerpissement autour de l'aéroport d'Abidjan : Adjouffou et Gonzagueville ne sont pas concernés

Conformément à la procédure de déguerpissement des emprises de l'Aéroport d'Abidjan, le ministre des Transports, Amadou Koné, a tenu à faire des précisions, récemment, lors d'une conférence de presse. « Les populations d'Adjouffou et de Gonzagueville ne sont pas concernées par l'opération. Il ne s'agit pas de déguerpir tout le monde. Il n'y a pas de quoi à paniquer », a-t-il fait savoir. Et de préciser que l'opération de déguerpissement s'étendra sur 200 mètres au total, autour de la clôture de l'aéroport.



Les codes de la pêche et de l'élevage adoptés cette année

Le ministre des Ressources Animales et Halieutiques, Moussa Dosso, a annoncé l'élaboration et l'adoption des codes de la pêche, de l'aquaculture et de l'élevage pour l'année 2020. C'était la semaine dernière lors des vœux de nouvel an qu'il recevait de ses collaborateurs.



Roxy/ Après la descente du ministre de la Santé : Près de 3 tonnes de médicaments saisis

Le marché de la Roxy situé à Adjamé a reçu ce mardi, la visite du ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Aka Aouélé. Il y a supervisé une opération de saisie de Médicaments de qualité inférieure ou falsifié (MQIF). Des antalgiques, des antibiotiques, des vitamines, des sirops contre l'anémie etc. Près de trois tonnes de médicaments ont été saisis par la Direction anti-drogue de la police nationale des mains des commerçantes. Car celles-ci n'ont pas eu le temps de cacher leurs produits. Selon le ministre Aka Aouélé, « à défaut d'enrayer totalement le fléau, il faut le minimiser. Il faut un système qui crée la peur en permanence. Car quoi qu'on dise, les gens ont peur. S'ils ont la peur au ventre, ils vont agir autrement », a-t-il déclaré.



Marché de l'emploi : Ramata Ly-Bakayoko veut la loi sur la parité entre homme et femme

Faire adopter la loi sur la promotion de la parité entre homme et femme sur le marché de l'emploi, tant au niveau des administrations publiques que privées. Ce défi, la ministre de la Femme, de la Famille et de

l'Enfant, Ramata Ly-Bakayoko veut le relever au cours de l'année 2020. Elle a rappelé cet engagement le 23 janvier, à la Bibliothèque nationale au Plateau, face à ses collaborateurs, à l'occasion de la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux.



Voici les coûts du certificat de nationalité et du casier judiciaire

Le ministre de la Justice et des Droits de l'homme, dans un communiqué publié hier, mardi 28 janvier 2020, rappelle les frais de délivrance des certificats de nationalité et des casiers judiciaires. Les frais selon le communiqué signé du directeur de cabinet, Kouassi Bernard, s'établissent comme suit : casier judiciaire : 2 500 FCFA ; certificat de nationalité : 2 500 FCFA, plus un timbre fiscal de 1 000 FCFA payé au trésor public, soit 3 500 FCFA. Le ministre rappelle que ces frais sont fixés par décret n°2013-279 du 24 avril 2013 portant tarifications des émoluments et frais de justice en matière civile, commerciale, administrative et sociale, modifié par les décrets n°2014-259 du 14 mai 2014 et n°2017-771 du 22 novembre 2017.



Bientôt, la Journée nationale de la lutte contre les feux de brousse

La célébration de la Journée nationale de la lutte contre les feux de brousse aura lieu, vendredi 31 janvier 2020, à Nassian en présence du ministre des Eaux et Forêts, Alain Richard Donwahi. Le département de Nassian a réussi à préserver son environnement des feux de brousse depuis quelques années.



Lèpre en Côte d'Ivoire : Plus de 500 nouveaux cas enregistrés en 2019

Le dimanche 26 janvier 2020, le monde entier célébrait la 67e journée mondiale de la lutte contre la lèpre. En Côte d'Ivoire, c'est de façon éclatée que les districts sanitaires célèbrent cette Journée de solidarité à l'endroit des malades de la lèpre. À cette occasion, Dr Aka Aouélé, ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, a fait une adresse aux populations, en dénonçant la "négligence" au niveau de cette maladie. Toutefois, il s'est réjoui des efforts faits par la Côte d'Ivoire dans la lutte contre la lèpre. « Depuis 2001, la Côte d'Ivoire dépiste près de 600 nouveaux cas par an. En 2019, 567 nouveaux cas avec un taux d'infirmité de 2 degrés, encore élevé (19, 64%). Beaucoup d'efforts restent encore à faire pour arriver à l'éradication. Cet objectif est tenable et nous demandons non seulement la solidarité, mais surtout l'implication personnelle de chacun », a-t-il souligné.

> Culture



Après son décès aux USA : Ce qui est prévu pour les obsèques de Wattao

Le colonel-major Issiaka Ouattara dit Wattao, commandant des Unités rattachées à l'état-major général des armées, est décédé, le lundi 6 janvier 2020, aux États-Unis d'Amérique, à la suite d'une longue maladie. Selon le programme établi et rendu public, tout débute ce mardi 28 janvier, avec les présentations officielles des condoléances, à la cour familiale, à Abidjan et Doropo. La dépouille arrivera à Abidjan, le dimanche 2 février. Une levée du corps est prévue, à Ivoirienne de sépulture (IVOSEP), à Treichville, le mercredi 5 février 2020, à 16 h, suivie d'une veillée militaire à l'état-major général des armées, au camp Galliéni. Le lendemain jeudi 6 février, dans la matinée, un honneur militaire aura lieu à la place Ouattara Thomas d'Aquin de l'état-major, suivi du transfert de la dépouille du colonel-major Wattao à Doropo, où se tiendra une veillée religieuse. Le vendredi 7 février sera consacré à l'organisation d'une cérémonie religieuse, avant l'inhumation dans l'intimité familiale, après la grande prière. Faut-il le noter, le Colonel-major Issiaka Ouattara dit Wattao laisse 3 épouses et 11 enfants inconsolables.

Vu sur le Net

> Economie



Digitalisation des services publics: la Caisse nationale et de prévoyance sociale (CNPS) annonce une plateforme intégrée de paiement

Une plateforme intégrée de paiement électronique dénommée "E-Cnps.ci" vient de voir le jour, pour le bonheur des souscripteurs de la Caisse nationale et de prévoyance sociale (CNPS). L'annonce a été faite par le directeur des Systèmes d'informations de la CNPS, Gbalet Jules Beugré, hier mardi 28 janvier au cours d'un déjeuner de presse organisé par la Direction générale de cette institution. Cette plateforme, selon lui, facilitera aux employeurs le paiement de leurs cotisations par plusieurs moyens (banque, carte, mobile money...). Elle offre la possibilité aux utilisateurs de s'impregner du digital et de mieux s'informer sur l'état de leur compte.



Le président du groupe BCP Maroc fait commandeur de l'Ordre national

Le président du Groupe Banque Centrale Populaire du Maroc (BCP), Mohamed Karim Mounir, a été élevé au grade de Commandeur de l'Ordre national de Côte d'Ivoire. Cette distinction est remise au nom du Président de la République, Alassane Ouattara, pour les services rendus à titre personnel et en tant que président du Groupe BCP. Ces honneurs lui ont été faits avec la remise de la médaille par le ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, en présence du ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, du secrétaire général de la Grande Chancellerie de l'Ordre national, Yacouba Konaté, ainsi que l'ambassadeur du Royaume du Maroc en Côte d'Ivoire, M. Kettani.

Agence de Presse

> Politique



Ouattara expose ses grandes ambitions et requiert le soutien du Roi de l'Indénié

Le Président de la République, Alassane Ouattara a exposé, mardi, ses grandes ambitions et réalisations pour la Côte d'Ivoire au Roi de l'Indénié, sa Majesté Nanan Boa Kouassi III, tout en requérant son soutien, lors d'un entretien au Palais présidentiel. Le Président Ouattara a formé le vœu que le Roi de l'Indénié, l'ensemble des Rois et les Chefs traditionnels continuent de lui apporter leur soutien dans la conduite des affaires de l'Etat, rapporte un communiqué de la Présidence. Le Chef de l'Etat a exprimé sa reconnaissance au Roi de l'Indénié pour son soutien constant et ses conseils avisés. Nanan Boa Kouassi III était accompagné des chefs de canton et des membres de sa Cour.



La liberté provisoire refusée à Jacques Mangoua

La cour d'appel de Bouaké a rejeté mardi la demande de liberté provisoire introduite par le conseil de Jacques Mangoua en prison depuis le 03 octobre 2019. La cour a justifié sa décision par le fait que M. Mangoua pourrait s'échapper de la Côte d'Ivoire pour se soustraire ainsi de la justice. Elle a aussi avancé l'argument de « la subordination de témoins et la déperdition de preuves » étant donné que l'affaire va revenir bientôt pour être statuée sur le fond lors du procès en appel. Jacques Mangoua, président du Conseil régional de Gbêkê, avait été condamné le 03 octobre 2019 à 5 ans d'emprisonnement ferme pour détention de munitions d'armes de guerre sans autorisation administrative et 5 ans de privation des droits civiques. Il avait également écopé d'une amende de 5 millions FCFA.



Accédez à l'information officielle du Gouvernement de Côte d'Ivoire en un clic

www.gouv.ci



@gouvci



@gouvci.officiel



gouvcivideo



Pour toute information, prière contacter la Division Information et Relations publiques pour le Développement du CICG.
Contact : +225 57 54 03 60 - Email : info@cicg.gouv.ci - Site Web : www.gouv.ci.

© Cette revue de presse est produite par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale et mise à la disposition des structures ministérielles. Elle n'exprime pas l'opinion du CICG, et ne saurait aucunement engager le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les surtitres et les titres sont ceux des articles de presse à l'original. Prière d'en tenir compte si vous lisez, réimprimez, copiez, archivez ou renvoyez ledit document.